

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 8 février 1984

La séance est ouverte à 14 heures.

● (1405)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LE TOURISME

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE COORDONNER SES
RÈGLEMENTS

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur le Président, je voudrais une fois encore parler du tourisme et souligner à quel point il importe de tâcher par tous les moyens de stimuler cette industrie dans le marasme. Ces dernières années, de moins en moins de Canadiens et d'étrangers ont choisi de passer leurs vacances au Canada. Par contre, monsieur le Président, le pourcentage des Canadiens qui voyagent à l'étranger augmente de 5 p. 100 chaque année.

Notre industrie du tourisme déclinante est aux prises avec de nombreux problèmes, et le plus grave, ce sont les prix. Le Canada est devenu un lieu de destination trop coûteux pour les touristes, surtout en raison des taxes excessives imposées par tous les niveaux de gouvernement sur l'hébergement, l'essence et l'alcool.

De plus, les décisions gouvernementales sont souvent prises sans égard aux conséquences néfastes qu'elles auront sur le tourisme. Il y a un manque de coordination entre les différents ministères de l'État en matière de réglementation, ce qui finit par nuire à l'industrie du tourisme. Les différents niveaux de gouvernement doivent collaborer davantage afin de coordonner et de mettre en œuvre des programmes visant à favoriser le tourisme.

En conséquence, je demande au gouvernement fédéral de prendre l'initiative et les mesures qui s'imposent pour exploiter toutes les possibilités de l'industrie touristique au Canada, ce qui contribuerait énormément à créer les emplois dont nous avons tant besoin en ces temps de stagnation économique.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

ON BLÂME LE PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR D'AVOIR
DRESSÉ UNE LISTE DE FONCTIONNAIRES

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, l'exécuteur des hautes œuvres dans le *Mikado* dit qu'il a une petite liste de noms au cas où, un jour, il aurait besoin d'une victime. L'opposition officielle a révélé qu'elle aussi a sa petite liste. A l'instar de la Reine de cœur dans *Alice au pays des merveilles*, le député de

Calgary (M. Andre) et ses acolytes veulent décapiter plus de 3,000 personnes nommées par le gouvernement pour servir les Canadiens. Même des conservateurs sont menacés, monsieur le Président. Peu importe que ces gens-là se dévouent au service des Canadiens, ils seront tous liquidés.

Il y a lieu de se demander quelles autres petites listes les conservateurs dressent pour le jour où ils désigneront des victimes à la vindicte des membres du parti. Ont-ils des listes de diplomates et de fonctionnaires à supprimer? Au lieu d'une administration dynamique de la part des conservateurs les Canadiens peuvent s'attendre à voir un vilain couperet faire rouler la tête des victimes sur le billot.

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LES CONSÉQUENCES DE LA TAXE DE VENTE

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, la fabrication de voitures au Canada a des retombées économiques considérables. Les fabricants d'acier, de caoutchouc et de plastique et une foule de travailleurs de domaines connexes comptent beaucoup sur le maintien de l'industrie automobile au Canada. En dépit du fait que les ventes de voitures en Amérique du Nord ont connu quelques années catastrophiques et que les importations représentent environ un tiers du marché canadien, notre régime de taxe de vente continue à favoriser les voitures étrangères. A cause de cette taxe fédérale, il en coûte \$400 de moins à un Canadien qui achète une voiture japonaise, par exemple, au lieu d'un véhicule fabriqué au Canada qui fournit des emplois aux Canadiens.

Ce serait une affaire très simple pour peu que le gouvernement soit disposé à faire le changement. Le ministre des Finances (M. Lalonde) peut relever le défi et annoncer ce changement dans son prochain exposé budgétaire. A l'heure actuelle, la taxe sur les voitures canadiennes est prélevée sur la valeur au détail des voitures canadiennes, tandis que la taxe sur les voitures importées est prélevée sur la valeur élevée à l'acquitté, moins élevée. Pourquoi cette distinction préjudiciable à la voiture fabriquée en Amérique du Nord? Le comité d'étude de la taxe fédérale de vente signalait dès le mois de mai 1983 que c'était une injustice. Le rapport du groupe de travail établi par l'ancien ministre de l'Industrie et du Commerce a signalé que c'était une injustice flagrante.

Étant donné l'importance de l'industrie automobile au Canada, que de si nombreux ministres admettent sans grand enthousiasme, on ne peut guère comprendre l'hésitation manifeste du gouvernement à rectifier ce qui, aux yeux de tous, est une injustice flagrante.